

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-74
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINE ET
PATRIMOINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière : AUTRES
ACTES DE GESTION
DU DOMAINE PRIVE

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET : BILAN
ANNUEL DES
ACQUISITIONS
ET DES
CESSIONS
IMMOBILIERES
- ANNEE 2022**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Nicolas
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI, Gérard
MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

Formant la majorité des membres en exercice

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 22 MARS 2023

Procurations :

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Javier DE LA CASA Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Sabine CHABERT,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22 MARS 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **05 AVR. 2023**

Absents excusés :

Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la nécessité de délibérer
annuellement sur les acquisitions et les cessions immobilières réalisées par la Commune
durant l'année 2022 conformément à l'article L.2241-1, alinéa 2 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Il donne lecture du tableau des acquisitions et des cessions dont les actes ont été signés dans
l'année 2022, ci-annexé, qui illustre la politique initiée par la municipalité.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux
et Enseignement Supérieur en date du 27 mars 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2022, tel qu'il est établi et joint en annexe à la présente délibération.

PRECISE que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 mars 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **04 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **03 AVR. 2023**

Par publication le : **05 AVR. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le **05 AVR. 2023**



ID : 011-211100763-20230328-DB202374-DE